

29 juin 1976 - Seul le prononcé fait foi <u>Télécharger le .pdf</u>

LETTRE DE M. VALERY GISCARD D'ESTAING A M. JACQUES CHIRAC, PREMIER MINISTRE, SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT EN MATIERE D'URBANISME, PARIS, LE 29 JUIN 1976

MON CHER PREMIER MINISTRE, DES PROGRES INDENIABLES ONT ETE FAITS DEPUIS DEUX ANS POUR AMELIORER L'ENVIRONNEMENT QUOTIDIEN DES FRANCAIS. NOTRE DISPOSITIF LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE EN-PARTICULIER, S'EST ENRICHI, OU S'ENRICHIRA SOUS PEU, GRACE-A DES TEXTES COMME CELUI DE LA REFORME FONCIERE, DE LA REFORME DE L'URBANISME OU DE LA PROTECTION DE LA NATURE. DANS L'ACTION QUE NOUS DEVONS MENER POUR L'AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT ET PARTICULIEREMENT CONTRE L'ENLAIDISSEMENT DE LA FRANCE, UN NOUVEAU PAS ME SEMBLE POUVOIR ETRE MAINTENANT FRANCHI. C'EST POURQUOI JE VOUS DEMANDE DE METTRE EN OEUVRE LES ORIENTATIONS SUIVANTES: - UN COUP DE FREIN A ETE, A JUSTE TITRE, DONNE A LA CONSTRUCTION D'ENSEMBLES IMMOBILIERS TROP IMPORTANTS. JE SOUHAITE QUE LA CONSTRUCTION D'IMMEUBLES DE HAUTEUR EXCESSIVE DESTINES A L'HABITAT SOIENT ABANDONNEE SUR TOUT LE TERRITOIRE FRANCAIS. CETTE ORIENTATION CORRESPOND A LA FOIS AUX VOEUX DES FAMILLES FRANCAISES ET AU SOUCI D'EVITER DES ERREURS ARCHITECTURALES. - DES OPERATIONS DE LOGEMENT SONT ENCORE TROP SOUVENT LANCEES SUR DES SITES PEU FAVORABLES, MAL DESSERVIS, EXPOSES AU BRUIT OU A D'AUTRES NUISANCES. IL CONVIENT DE METTRE UN TERME A CETTE SITUATION, ET NOTAMMENT DE RESERVER L'AIDE DE L'ETAT AUX LOGEMENTS OFFRANT A LEURS HABITANTS UN BON ENVIRONNEMENT. - POUR EVITER LA DEGRADATION DES PAYSAGES ET L'ENVAHISSEMENT DES ABORDS DES VILLAGES ET DES PETITES VILLES, PAR DES CONSTRUCTIONS DESORDONNEES, LES DISPOSITIONS DECOULANT DE LA REGLEMENTATION NATIONALE POURRAIENT ETRE PRECISEES ET COMPLETEES. -REGLEMENTER NE SUFFIT PAS. IL EST NECESSAIRE DE RENFORCER LE ROLE DES HOMMES DE L'ART, URBANISTES, ARCHITECTES OU PAYSAGISTES. LEUR PARTICIPATION A L'ELABORATION DES PROJETS D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION EST POSSIBLE SANS CREER DE NOUVELLES OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES. IL M'APPARAIT, D'AUTRE PART, QUE LE DEPARTEMENT EST UN CADRE APPROPRIE POUR PROTEGER LE PATRIMOINE NATUREL ET BATI. C'EST A CE NIVEAU QU'UNE MEILLEURE COORDINATION DOIT ETRE RECHERCHEE ENTRE LES DIFFERENTES ADMINISTRATIONS COMPETENTES EN-MATIERE D'ENVIRONNEMENT, AINSI, L'ADMINISTRATION EVITERA DE DISPERSER SES EFFORTS ET REPONDRA PLUS DIRECTEMENT AUX PREOCCUPATIONS DES HABITANTS. VEUILLEZ AGREER, MON CHER PREMIER MINISTRE, L'EXPRESSION DE MA TRES CORDIALE CONSIDERATION\